

# Conseil Municipal

## du 26 Mars 2015 à 18 h.

### Présents

Thomas VIDAL, Magali BARD, Francis MARTIN, Guillaume POUJOL, Michelle GARMATH, Michel MONNOT, Delphine PARSY, Jean-Claude THION, Brigitte MONCADA

### Absents excusés :

Pierre PIALOT (procuration à Brigitte MONCADA), Karine BOISSIERE (procuration à Magali BARD), Laurent Vlieghe (procuration à Jean-Claude THION), Laurent RECOLIN (procuration à Delphine PARSY)

### Absents :

Line JOVER, Julie SIX

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Madame BARD a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée, et conformément à l'article L2121-18 du même code la séance a été publique

\*\*\*\*\*

Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

### Approbation du compte administratif 2014 :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le compte administratif 2014 du budget principal de la commune et des budgets annexes dressé par Monsieur Thomas VIDAL, Maire,

Les résultats sont arrêtés comme suit :

### BUDGET PRINCIPAL

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédents</i>
résultat reporté		561 155,67
opérations de l'exercice	1 840 434,01	1 989 365,01
<b>totaux</b>	<b>1 840 434,01</b>	<b>2 550 520,68</b>
résultat de clôture		710 086,67

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédents</i>
<b>résultat reporté</b>	<b>173 084,31</b>	
<b>opérations de l'exercice</b>	<b>1 095 977,72</b>	<b>979 149,12</b>
<b>totaux</b>	<b>1 269 062,03</b>	<b>979 149,12</b>
<b>résultat de clôture</b>	<b>289 912,91</b>	

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>résultat reporté</b>		<b>44 535,03</b>
<b>opérations de l'exercice</b>	<b>224 153,76</b>	<b>249 489,84</b>
<b>totaux</b>	<b>224 153,76</b>	<b>294 024,87</b>
<b>résultat de clôture</b>		<b>69 871,11</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>résultat reporté</b>		<b>115896,38</b>
<b>opérations de l'exercice</b>	<b>516 672,83</b>	<b>289 275,34</b>
<b>totaux</b>	<b>516 672,83</b>	<b>405 171,72</b>
<b>résultat de clôture</b>	<b>111 501,11</b>	

BUDGET ANNEXE STATION DE SKI

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
<b>résultat reporté</b>	<b>239823,18</b>	
<b>opérations de l'exercice</b>	<b>411 064,78</b>	<b>481 646,52</b>
<b>totaux</b>	<b>650 887,96</b>	<b>481 646,52</b>
<b>résultat de clôture</b>	<b>169 241,44</b>	

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
<b>résultat reporté</b>		<b>43 582,15</b>
<b>opérations de l'exercice</b>	<b>87 163,15</b>	<b>150 890,64</b>
<b>totaux</b>	<b>87 163,15</b>	<b>194 472,79</b>
<b>résultat de clôture</b>		<b>107 309,64</b>

Accord à l'unanimité lui est donné

\*\*\*\*\*

## **Approbation du compte de gestion 2014 dressé par Madame DEBONO receveur :**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les opérations régulières,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Accord à l'unanimité lui est donné

## **AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2014 COMMUNE :**

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des résultats tirés du compte administratif 2014 de la commune :

Constatant que le budget principal fait ressortir un excédent d'exploitation de :  
710086.67 € et un déficit d'investissement de 289912.91 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation en réserves pour besoin de financement de la section d'investissement : 289912.91 €

Report à nouveau en section de fonctionnement : 420173.76 €

## **Vote du budget primitif 2015 budget principal et budgets annexes :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Suite à la présentation du budget principal et des budgets annexes (Eau et assainissement, station de ski Prat-Peyrot, Chalet Accueil Prat-Peyrot, Gîte Aigoual, Station-service),  
Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2015 de la commune,

Le Conseil, après avoir délibéré,

Décide d'adopter le budget primitif 2015, arrêté en dépenses et en recettes selon les tableaux ci-dessous :

### ➤ **BUDGET PRINCIPAL**

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédents</i>
<b>résultat reporté</b>		<b>420 174,00</b>
<b>opérations de l'exercice</b>	<b>2 413 396,00</b>	<b>1 993 222,00</b>
<b>totaux</b>	<b>2 413 396,00</b>	<b>2 413 396,00</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédents</i>
<b>résultat reporté</b>	<b>289 913,00</b>	
<b>opérations de l'exercice</b>	<b>591 100,00</b>	<b>881 013,00</b>
<b>totaux</b>	<b>881 013,00</b>	<b>881 013,00</b>

### ➤ **BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficits</i>	<i>recettes ou excédents</i>
<b>résultat reporté</b>		<b>69 872,00</b>
<b>opérations de l'exercice</b>	<b>306 601,00</b>	<b>236 729,00</b>
<b>totaux</b>	<b>306 601,00</b>	<b>306 601,00</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
<b>résultat reporté</b>	<b>111 502,00</b>	
<b>opérations de l'exercice</b>	<b>776 604,00</b>	<b>888 106,00</b>
<b>totaux</b>	<b>888 106,00</b>	<b>888 106,00</b>

#### ➤ BUDGET ANNEXE STATION DE SKI

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
<b>résultat reporté</b>	<b>169 242,00</b>	
<b>opérations de l'exercice</b>	<b>498 585,00</b>	<b>667 827,00</b>
<b>totaux</b>	<b>667 827,00</b>	<b>667 827,00</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
<b>résultat reporté</b>		<b>107 310,00</b>
<b>opérations de l'exercice</b>	<b>258 204,00</b>	<b>150 894,00</b>
<b>totaux</b>	<b>258 204,00</b>	<b>258 204,00</b>

#### ➤ BUDGET ANNEXE CHALET ACCUEIL

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
<b>résultat reporté</b>	<b>22854,00</b>	
<b>opérations de l'exercice</b>	<b>164 802,00</b>	<b>187 656,00</b>
<b>totaux</b>	<b>187 656,00</b>	<b>187 656,00</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
<b>résultat reporté</b>	<b>19085,00</b>	
<b>opérations de l'exercice</b>	<b>15 368,00</b>	<b>34 453,00</b>
<b>totaux</b>	<b>34 453,00</b>	<b>34 453,00</b>

## **BUDGET ANNEXE GÎTE AIGOUAL**

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
<b>résultat reporté</b>	<b>9 620,00</b>	
<b>opérations de l'exercice</b>	<b>267 529,00</b>	<b>277 149,00</b>
<b>totaux</b>	<b>277 149,00</b>	<b>277 149,00</b>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
<b>résultat reporté</b>		<b>60 105,00</b>
<b>opérations de l'exercice</b>	<b>101 179,00</b>	<b>41 074</b>
<b>totaux</b>	<b>101 179,00</b>	<b>101 179,00</b>

## **➤ BUDGET ANNEXE STATION SERVICE**

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<i>Libellé</i>	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>
<b>Résultat reporté</b>	<b>33645.00</b>	
<b>Opérations de l'exercice</b>	<b>370743.00</b>	<b>404388.00</b>
<b>totaux</b>	<b>404388.00</b>	<b>404388.00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
<b>résultat reporté</b>	<b>36 478,00</b>	
<b>opérations de l'exercice</b>	<b>17 860,00</b>	<b>54 338,00</b>
<b>totaux</b>	<b>54 338,00</b>	<b>54 338,00</b>

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité les taux des taxes notifiées sans modification

### **Vote du taux des taxes directes locales pour 2015 :**

Le maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015 qui se présente comme suit :

taxes	bases d'imposition prévisionnelles 2015	taux de référence de 2014	produit fiscal attendu 2015
taxe habitation	1 709 553	17,95	311 433
taxe foncière (bâti)	1 114 740	36,31	412 119
taxe foncière (non bâti)	26 296	91,69	23 748
CFE	70 451	28,86	21 443
			<b>768 743</b>

Ce tableau fait ressortir une augmentation de produit attendu de 12 674 euros supplémentaires par rapport à celui perçu en 2014.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité les taux des taxes notifiées sans modification.

### **Tarifification photocopies**

Le Maire expose au Conseil que les tarifs des photocopies appliqués aux administrés et associations n'ont pas été modifiés depuis 5 ans et qu'il y aurait lieu de les revoir :

Les tarifs appliqués actuellement sont :

photocopies administrés	
FORMAT A4 N&B recto	0,20 €
FORMAT A4 N&B recto verso	0,30 €
FORMAT A4 COULEUR recto	0,60 €

FORMAT A4 COULEUR recto verso	1,00 €
FORMAT A3 N&B recto	0,30 €
FORMAT A3 N&B recto verso	0,50 €
FORMAT A3 COULEUR recto	1,00 €
FORMAT A3 COULEUR recto verso	1,50 €
SCAN documents tous formats sur clé usb ou autre support	0,20 €
<b>photocopies associations ( 100 ex. max)</b>	
FORMAT A4 N&B recto	0,10 €
FORMAT A4 N&B recto verso	0,15 €
FORMAT A4 COULEUR recto	0,30 €
FORMAT A4 COULEUR recto verso	0,50 €
FORMAT A3 N&B recto	0,15 €
FORMAT A3 N&B recto verso	0,25 €
FORMAT A3 COULEUR recto	0,50 €
FORMAT A3 COULEUR recto verso	0,75 €
recto avec papier fourni	0,05 €
SCAN documents tous formats sur clé usb ou autre support	0,10 €
<b>connexion internet</b>	<b>gratuit</b>

Le Conseil,  
Après en avoir délibéré :

Vote à l'unanimité une modification et augmentation des tarifs comme suit :

<b>photocopies administrés</b>	
FORMAT A4 N&B recto et recto-verso	0,30 €
FORMAT A4 COULEUR recto et recto-verso	1,00 €
FORMAT A3 N&B recto et recto-verso	0,50 €
FORMAT A3 COULEUR recto et recto-verso	1,50 €
SCAN documents tous formats sur clé USB ou autre support	0,50 €
<b>photocopies associations ( 100 ex. max)</b>	
FORMAT A4 N&B recto et recto verso	0,15 €
FORMAT A4 COULEUR recto et recto verso	0,50 €
FORMAT A3 N&B recto et recto verso	0,25 €
FORMAT A3 COULEUR recto et recto verso	0,75 €
SCAN documents tous formats sur clé USB ou autre support	0,25 €
<b>connexion internet</b>	<b>gratuit</b>

Dit que ces tarifs prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015  
Autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à cette décision



## **Tarification droits de place sur marchés :**

Le Maire expose au Conseil que les tarifs des emplacements sur le marché n'ont pas été modifiés depuis plus de 10 ans et qu'il y aurait lieu de les revoir.

Les tarifs actuels sont :

- 1.50 € les 2 mètres linéaires
- 0.75 € le mètre supplémentaire

Le Conseil,

Après en avoir délibéré

Vote à l'unanimité une augmentation des tarifs des droits de place sur marché comme suit :

- 2.50 € les 2 mètres linéaires
- 1.00 € le mètre supplémentaire

Dit que ces tarifs prendront effet le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à cette décision.

## **Modification des statuts du SMEG :**

Le Maire de Valleraugue rappelle au Conseil municipal l'arrêté du 5 Août 2013 portant fusion du Syndicat Mixte à Cadre Département D'Électricité du Gard et des Syndicats du Vistres et D'Uzes pour créer le Syndicat Mixte d'Électricité du Gard.

Pour tenir compte d'une part des compétences transférées des anciens syndicats primaires et d'autre part pour élargir le service rendu aux adhérents et compléter les dispositions relatives à la gouvernance du syndicat Mixte d'Électricité du Gard, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Électricité du Gard, à délibéré, à l'unanimité, sur la modification des statuts du SMEG.

Conformément à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres doivent délibérer dans les trois mois suivant la notification de la délibération de l'Assemblée à défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la modification statutaire ci-dessus présentée et entériné la délibération du Syndicat Mixte d'Électricité du Gard du 02 février 2015.

## **Plan d'eau de Valleraugue « Le Bourg »**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Valleraugue met habituellement en place, durant les deux mois d'été, un barrage mobile sur l'Hérault, dans la traversée du village depuis 1964, pour la création d'une réserve incendie.

Le dossier d'étude avait été établi par l'Ingénieur des Ponts et Chaussées en date du 4 avril 1963, vu par l'ingénieur en chef du Génie rural en date du 16 mai 1963, et vu et approuvé par le sous-préfet en date du 27 mai 1963.

Toutefois, les services de l'Etat ne souhaitant plus que le plan d'eau du bourg tel qu'il était mis en place durant la saison estivale jusqu'en 2012, perdue en l'état avec une hauteur de 2 mètres au niveau du seuil, il convient de leur présenter une demande d'autorisation avec une hauteur moindre.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Souhaite que ce barrage mobile soit à nouveau mis en place, comme les autres années, durant la période estivale, soit du 01 Juillet 2015 au 31 Août 2015, afin de maintenir cette réserve d'eau dans le cœur du village, même si elle est minimale.

Souhaite que pour cette année la hauteur de l'installation provisoire en palplanches soit d'une hauteur maximale de 50cm à partir du seuil existant,

Souhaite procéder à un curage des atterrissements de la rivière de l'Hérault, sur le plan d'eau du Bourg.

Charge le maire de signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

## **Questions Diverses :**

Affaire 4x4 sur les pistes de ski :

Mr THION Jean-Claude demande des précisions sur cette affaire, le maire précise que cette personne est poursuivie pour plusieurs infractions.

Sous le conseil de notre avocat sachant qu'aucun dommage n'a été relevé sur nos installations, le maire décide de ne pas donner suite. La voiture a été saisie.

Problème sur l'Espèrou :

Une invasion de chats errant est en train d'envahir le village, il faut contacter la SACPA et leur demander de mettre des cages à notre disposition.

Affichage :

Les chiens posent aussi problème à l'Espèrou, vérifier si un arrêté existe et le faire afficher pour que chaque habitant ne laisse plus divaguer leur chiens

La Séance est levée à 20h00